
Étude des crédits

2014-2015

Document préparé par :



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Pour :

La Commission des institutions de l'Assemblée nationale

Juin 2014

Bureau de Québec

Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: 418 528-7741
Télécopieur: 418 529-3102

Bureau de Montréal

Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-4196
Télécopieur: 514 844-6170

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

G-1.	Liste des voyages hors Québec.....	p. 1
G-2.	Liste des voyages faits en avion ou en hélicoptère	p. 2
G-3.	Liste des dépenses en publicité.....	p. 3
G-4.	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements	p. 4
G-5.	Liste des dépenses en formation de communication	p. 5
G-6.	Liste des dépenses en formation de communication (autre).....	p. 6
G-7.	Liste de tous les contrats octroyés.....	p. 7
G-8.	Liste de tous les appels d'offres publics.....	p. 9
G-9.	Liste de tous les contrats octroyés qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés.....	p. 10
G-10.	Liste de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel	p. 11
G-11.	Le nombre de consultants externes intégrés	p. 12
G-12.	Projets de développement informatique.....	p. 13
G-13.	Dépenses de photocopie, mobilier de bureau, ameublement, frais de transport, frais d'hébergement, frais de repas, frais d'alcool et de fêtes, etc.....	p. 14
G-14.	Dépenses reliées à la téléphonie.....	p. 15
G-15.	Ressources humaines	
	a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles de 35 ans et plus	p. 16
	b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles de 35 ans et moins.....	p. 17
	c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel	p. 18
	d) le nombre total et la ventilation du nombre de congés de maladie en réserve pour le personnel et leur valeur estimée	p. 20
	e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires	p. 21
	f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.....	p. 21
	g) le nombre total et la ventilation du nombre de jours de vacances en réserve pour le personnel et leur valeur estimée	p. 22
	h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique	p. 23
	i) le nombre de personnes qui reçoivent une rémunération autre	p. 24

j)	l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail.....	p. 25
k)	l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir	p. 26
l)	le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie	p. 27
m)	le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail.....	p. 28
n)	le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires	p. 29
G-16.	Pour chaque ministère et organisme:	
a)	le nombre de départs à la retraite:	p. 30
b)	le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.....	p. 31
c)	le nombre de départs à la retraite prévus.....	p. 32
d)	le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats	p. 33
G-17.	Liste des baux pour les espaces occupés	p. 34
G-18.	Coûts de déménagement, rénovation et autres travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription	p. 35
G-19.	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres	p. 36
G-20.	Liste des sommes d'argent versées à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme	p. 37
G-21.	Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi, rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère.....	p. 38
G-22.	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi	p. 39
G-23.	Le nombre d'occasionnels mis à pied.....	p. 40
G-24.	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres	p. 41
G-25.	Liste de tous les abonnements	p. 42
G-26.	Site Internet de l'organisme	p. 43
G-27.	Nominations de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs.....	p. 44
G-28.	Visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec.....	p. 45
G-29.	Demandes d'accès à l'information à l'organisme	p. 46
G-30.	Activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres.....	p. 47
G-31.	La liste des ententes et leur nature avec le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes.....	p. 48
G-32.	Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire.....	p. 49
G-33.	Inventaire des services offerts et tarification	p. 50
G-34.	Plan de réduction des dépenses de fonctionnement.....	p. 51
G-35.	Sommes reçues en provenance du gouvernement fédéral.....	p. 52
G-36.	Primes au rendement et bonis.....	p. 53

G-37.	Primes de départ	p. 54
G-38.	Augmentations de salaire	p. 55
G-39.	Cadres ou dirigeants dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée	p. 56
G-40.	Cadres ou dirigeants ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement	p.57
G-41.	Liste des personnes et mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes	p. 58
G-42.	Liste de tous les contrats octroyés ayant fait l'objet de coûts additionnels autorisés.....	p. 59
G-43.	Masse salariale	p. 60
G-44.	Taux d'absentéisme	p. 61
G-45.	Liste des ententes signées avec les Conférences régionales des élus	p. 62

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

P-1.	Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information.....	p. 63
	a) le nombre de demandes reçues et réglées	p. 63
	b) le nombre de causes portées en appel et le verdict	p. 64
	c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34	p. 65
	d) le délai de traitement des demandes	p. 66
	e) le nombre d'avis demandés à la Commission	p. 67
	f) le nombre de demandes d'enquête.....	p. 68
	g) le nombre de plaintes faites contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès	p. 69
	h) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme demandant l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.....	p. 70
P-2.	Liste des copies des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations.....	p. 71
P-3.	Montants attribués à la location des locaux pour les auditions tenues en dehors des bureaux de la Commission.....	p. 73
P-4.	Nombre d'ententes approuvées et qui sont conclues en vertu de l'article 172	p. 74
P-5.	Copie des avis finals que la CAI transmet à un ministère ou à un organisme gouvernemental visé au premier alinéa de l'article 3 ainsi que des règles, rapports, prescriptions et ordonnances découlant de ses fonctions de surveillance	P. 75
P-6.	Nombre d'avis sur les projets de règlement	p. 76
P-7.	Liste des frais exigés au demandeur pour la transmission de données électroniques.....	p. 77
P-8.	Nombre de demandes écrites reçues et accordées à une personne ou à un organisme afin qu'il puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels.....	p. 78
P-9.	Nombre de vérifications effectuées.....	p. 79
P-10.	Nombre d'enquêtes effectuées	p. 80

G-1. Liste des voyages **hors Québec** pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - a. les détails de ces ententes;
 - b. les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant.

Pour 2013-2014

1. Varsovie (Pologne), du 23 au 26 septembre 2013

- Participation à la *35th International Conference of data protection and privacy commissioners : a compass in turbulent world* à titre de président de la Commission d'accès à l'information et de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)
- Jean Chartier, président
- 3 320,60 \$ (déplacements, repas, hôtel et inscription)

2. Marrakech (Maroc), du 20 au 23 novembre 2013

- 7^e Conférence sur la protection des données personnelles et 7^e Assemblée générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (l'AFAPDP) à Marrakech (MAROC) les 21 et 22 novembre 2013
- Jean Chartier, président
- 2 658,01 \$ (déplacements, hôtel et repas)
- Cynthia Chassigneux, avocate
- 607,69 \$ (hôtel)
- Note : les frais de déplacements de Mme Chassigneux ont été assumés par le MRI et les frais de repas par l'AFAPDP

3. Vancouver (Colombie-Britannique), du 7 au 11 octobre 2013

- Sommet fédéral-provincial-territorial des commissaires à l'information et à la vie privée organisé par la Colombie-Britannique
- Diane Poitras, vice-présidente
- 2 357,11 \$ (déplacements, repas, hôtel et inscription)

G-2. Pour chaque voyage fait en avion ou en hélicoptère **au Québec** par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organismes pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014:

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Audiences à Sept-Îles, du 25 au 27 juin 2013

M. Jean Chartier

1 579,57 \$ (déplacements, hébergement et repas)

G-3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014, et les prévisions pour 2014-2015;
- b) les noms des firmes de publicité;
- c) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

-
- Parution d'une bannière publicitaire dans les quotidiens *Le Soleil* et *La Presse* dans le but de promouvoir le mois de la prévention de la fraude et faire connaître la Commission, en mars 2014.
 - Coût : 5 127 \$
 - Contrat de gré à gré
 - Nombre de parutions : 3 fois pour chaque quotidien

- G-4.** Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total d'événements ventilé par type d'événement;

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) le nombre total d'événements ventilé par type d'événement;
- g) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- h) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- i) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.

Aucune dépense.

G-5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- b) le but recherché par chaque dépense.

Organisée par une firme externe :

- c) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- d) le nom de la ou des firmes de publicité;
- e) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- f) les noms des fournisseurs ou des consultants;
- g) le but visé par chaque dépense.

Aucune dépense.

G-6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- b) le but visé par chaque dépense.

Aucune dépense.

G-7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2012-2013 et en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

BELL CANADA (Contrat de gré à gré)

- Publications dans les pages bleues et travaux techniques en lien avec le système téléphonique de la Commission;

- **Montant dépensé : 4 500 \$**

CINQUANTE-CINQ (Contrat de gré à gré)

- Frais de conception d'un logo pour souligner les 20 ans de la *Loi sur la protection des renseignements professionnels dans le secteur privé*;

- **Montant dépensé : 650 \$**

CISION QUÉBEC INC. (contrat par appel d'offres public (par le CSPQ))

- Frais de production de la revue de presse écrite (quotidiens, hebdomadaires et périodiques);

- **Montant dépensé : 1 301 \$**

COUNCIL ON GOVERNMENTAL ETHICS LAWS (COGEL) (Contrat de gré à gré)

- Paiement d'une part des frais de traduction simultanée lors de la conférence 2013 du COGEL;

- **Montant dépensé : 1 000 \$**

COMMUNICATION DEMO INC. (contrat par appel d'offres public (par le CSPQ))

- Frais de production de la revue de presse écrite (quotidiens, hebdomadaires et périodiques);

- **Montant dépensé : 7 333 \$**

IBIQUUS CANADA INC. (Auparavant CH-KAY TRADUCTIONS INC.) (Contrat de gré à gré)

- Traduction vers l'anglais de divers documents (correspondances, rapports, décisions, allocutions) de la Commission;

- **Montant dépensé : 10 957 \$**

INTERACTIF INC. (Contrat de gré à gré)

- Révision linguistique du Rapport annuel de gestion 2012-2013 de la Commission;

- **Montant dépensé : 1 014 \$**

IRON MOUNTAIN (contrat par appel d'offres public (par le CSPQ))

- Frais de destruction sécuritaire des documents confidentiels;

- **Montant dépensé : 797 \$**

LA CAPITALE IMMOBILIÈRE (Contrat de gré à gré)

- Frais de câblage informatique pour les bureaux de Québec;
- **Montant dépensé : 1 661\$**

LA PRESSE LTÉE (Contrat de gré à gré)

- Parution d'une bannière publicitaire dans les quotidiens Le Soleil et La Presse;
- **Montant dépensé : 5 127 \$**

LES COPIES DE LA CAPITALE (Contrat de gré à gré)

- Impression du Rapport annuel de gestion 2012-2013 de la Commission et d'un dépliant;
- **Montant dépensé : 985 \$**

LES SOLUTIONS VICTRIX INC. (Contrat de gré à gré)

- Soutien professionnel spécialisé en infrastructure technologique;
- **Montant dépensé : 6 231 \$**

LES TRADUCTEURS UNIS (Contrat de gré à gré)

- Traduction vers l'anglais de divers documents (correspondances) de la Commission;
- **Montant dépensé : 794 \$**

MIOUZE (Contrat de gré à gré)

- Création graphique du rapport annuel de gestion 2012-2013 et d'un dépliant;
- **Montant dépensé : 5 640 \$**

NURUN INC. (Contrat de gré à gré)

- Services professionnels en lien avec l'entretien du système de mission de la Commission;
- **Montant dépensé : 3 925 \$**

PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L. (Contrat de gré à gré)

- Frais de significations de citation à comparaître;
- **Montant dépensé : 906 \$**

ROGER PARADIS, PSYCHOLOGUE (Contrat de gré à gré)

- Consultations médicales en lien avec le programme d'aide aux employés;
- **Montant dépensé : 500 \$**

TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY (Contrat de gré à gré)

- Contrat de services juridiques;
- **Montant dépensé : 724 \$**

G-8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune des soumissions;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Aucun appel d'offres.

- G-9.** Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Aucun coût additionnel.

- G-10.** Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-11. Le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

G-12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
- k) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la *Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*.

Aucun projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques n'a été initié ou poursuivi en 2013-2014.

G-13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) le distributeur d'eau de source;
- e) le remboursement des frais de transport;
- f) le remboursement des frais d'hébergement;
- g) le remboursement des frais de repas;
- h) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- i) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II b) à l'extérieur du Québec.

Pour l'ensemble de la Commission, compte tenu de la gestion centralisée de son budget de dépenses :

	2013-2014
- la photocopie :	5 133 \$
- le mobilier de bureau :	1 066 \$
- l'ameublement (inclus dans le montant précédent)	
- les distributeurs d'eau de source :	-----
- le remboursement des frais de transport :	
. à l'employé :	2 532 \$
. aux entreprises de transport :	22 815 \$
- le remboursement des frais d'hébergement :	
. à l'employé :	1 364 \$
. aux entreprises de services d'hébergement :	19 004 \$
- le remboursement des frais de repas :	9 307 \$
- le remboursement des frais d'alcool et de fêtes :	0 \$
- <u>l'ensemble</u> des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou autre :	
a) au Québec :	35 908 \$
b) à l'extérieur du Québec :	<u>8 843 \$</u>
	44 751 \$

G-14. Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables.

Type d'appareil	Nombre
Cellulaires	7
BlackBerry	5
Iphone	0
Autre type de téléphone intelligent	1
Total :	13

Nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres) : **0**

Nombre de téléavertisseurs : **0**

Coût d'acquisition des appareils : **0 \$**

Coût d'utilisation des appareils : **114 \$**

Coût des contrats téléphoniques pour les 12 mois de l'année : **2 961 \$**

Nom des fournisseurs : Rogers pour tous les appareils

Nombre de minutes utilisées : **13 011 minutes**

Les ordinateurs portables : **4 ordinateurs portables pour 5 219 \$**

G-15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ainsi que les prévisions pour 2014-2015 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation):

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;

35 ANS ET PLUS	MASC.	FÉM.	TOTAL	%	PERSONNES			COMMUNAUTÉS
					HANDICAPÉES	ANGLO.	AUTOCH.	CULTURELLES
Aucune Catégorie	2	3	5	13,9%				1
Cadres	2	0	2	5,6%				
Professionnels	6	12	18	50,0%				
Fonctionnaires	1	10	11	30,6%				2
SOUS-TOTAL :	11	25	36	100,0%				
	30,6%	69,4%	100,0%					

- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;

Au 31 mars 2014

MOINS DE 35 ANS					PERSONNES			COMMUNAUTÉS
	MASC.	FÉM.	TOTAL	%	HANDICAPÉES	ANGLO.	AUTOCH.	CULTURELLES
Aucune Catégorie	0	0	0	0,0%				
Cadres	0	0	0	0,0%				
Professionnels	2	5	7	70,0%				
Fonctionnaires	1	2	3	30,0%				
Sous-total :	3	7	10	100,0%				
	30,0%	70,0%	100,0%					

c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel :

<u>Année financière</u>	<u>Nombre de jours</u>
2013-2014 (au 7 mars 2014)	378

- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée :

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

- e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);

2013-2014 (au 7 mars 2014)					
	NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES	NOMBRE D'HEURES PAYÉES	MONTANT (\$)	NOMBRE D'HEURES COMPENSÉES	MONTANT (\$)
TOTAL :	278,57	6,50	232,58 \$	272,07	10 239,95 \$

f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel :

2013-2014 (au 7 mars 2014)							
	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT
NOMBRE DE JOURS:	54,5	71,0	98,5	216,0	316,0	69,0	57,5
	NOV	DÉC	JANV	FÉV	MARS	TOTAL	
NOMBRE DE JOURS:	24,0	75,5	58,0	32,5	0,0	1072,5	

- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

- i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, **nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès.** Le paragraphe 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

- j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

Répartition des effectifs (au 31 mars 2014)

	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	2	3	5	10,9%
Cadres	2	0	2	4,3%
Professionnels	19	6	25	54,3%
Fonctionnaires	10	4	14	30,4%
Total	33	13	46	100,0%
	71,7%	28,3%	100,0%	

Répartition des effectifs (au 30 novembre 2012)

	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	2	3	5	9,4%
Cadres	3	0	3	5,7%
Professionnels	20	7	27	50,9%
Fonctionnaires	15	3	18	34,0%
Total	40	13	53	100,0%
	75,5%	24,5%	100,0%	

Répartition des effectifs (au 9 mars 2012)

	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	2	3	5	10,0%
Cadres	4	0	4	8,0%
Professionnels	19	5	24	48,0%
Fonctionnaires	14	3	17	34,0%
Total	39	11	50	100,0%
	78,0%	22,0%	100,0%	

- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

	Prime expert (10%)	Prime émérite (15%)	Total
2014-03-31	3	0	3
2012-11-30	3	0	3
2012-03-31	2	0	2

- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

	Nombre d'employés (heures majorées)
Au 31 mars 2014	<u>2</u>
Au 30 novembre 2012	0
Au 31 mars 2012	0

m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions);

		31-03-2012	30-11-2012	31-03-2014
Québec	Aucune catégorie	3	3	3
	Cadres	4	4	3
	Professionnels	25	24	25
	Fonctionnaires	18	18	18
	Sous-total	50	49	49
Montréal	Aucune catégorie	4	4	4
	Cadres	0	0	0
	Professionnels	10	10	10
	Fonctionnaires	4	4	4
	Sous-total	18	18	18
TOTAL		68	67	67

- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :

a) nombre de départs à la retraite en 2012-2013 et en 2013-2014 :

Nombre de départs à la retraite en 2013-2014:	4
---	---

- b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines :

Deux remplacements

- c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2014-2015 et 2015-2016 et les indemnités de retraite qui seront versées :

Nombre de départs à la retraite possibles en 2014-2015 et 2015-2016 selon le nombre d'employés éligibles à la retraite sans pénalité selon le Secrétariat du Conseil du trésor : 10

- d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats :

Nombre de retraités engagés: 0

G-17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2013-2014 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Emplacement des locations

- 575, rue Saint-Amable, bureau 1.10 (Québec)
- 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 18.200 (Montréal)

Superficie des locaux

- Québec : 1 063,55 m²
- Montréal : 452,92 m²

Coût total des locations

Note : 249.91 m² de locaux ont été rétrocédés à Québec en cours d'année financière.

	2013-2014
- Bureau de Québec :	384 815 \$
- <u>Bureau de Montréal :</u>	<u>158 748 \$</u>
Total :	543 563 \$

Coût d'aménagement

- Aucun coût d'aménagement

Durée des baux

- Bureau de Québec (date de fin du bail): Le 31 décembre 2020
- Bureau de Montréal (date de fin du bail): Le 31 mars 2028

Propriétaire des espaces loués :

- Montréal : Le Groupe Alfid inc.
- Québec : La Capitale immobilière MFQ inc.

- G-18.** Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription pour chacun des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-19 Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2013-2014 et pour 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Ne s'applique pas à la Commission.

- G-20.** Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

La Commission n'a aucun personnel hors structure.

G-22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor.

G-23. Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2013-2014.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

G-24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu)

La Commission ne rémunère aucun membre de son personnel affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

G-25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics, pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;
- d) les sommes déboursées pour l'achat de billets de saison;
- e) la réservation de loges;
- f) les frais encourus afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Publications (format papier ou électronique)	Nombre	Coût
Accès à l'information – Loi annotée	10	3 031,00 \$
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	3	3 552,00 \$
Accès à l'information et protection des renseignements personnels – Santé et services sociaux	1	732,00 \$
Alter ego : Charte des droits de la personne	2	198,00 \$
Alter ego : Code de procédure civile	2	198,00 \$
Annuaire téléphonique judiciaire du Québec	2	114,00 \$
Code civil du Québec	2	126,00 \$
Code de procédure civile	2	126,00 \$
Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1	1 007,00 \$
Courrier parlementaire	1	1 950,00 \$
Express 2.0	1	465,00 \$
Tribunaux administratifs du Québec	1	166,80 \$
		11 665,80 \$

Sites spécialisés de recherche sur Internet:		Coût
Azimut – banque de données	3	1 401,00 \$
Cit@tion	1	1 976,45 \$
Guide pratique accès à la protection	1	450,00 \$
Légis Québec	1	795,00 \$
		4 622,45 \$

G-26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

a) le nom du site Web :

Site Web de la Commission d'accès à l'information du Québec.

b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site :

Aliaco inc. en janvier 2002.

c) les coûts de construction du site :

19 500 \$.

d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour :

Travail fait par des employés de la Commission.

e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement) :

- 1 fois en 2003 (par Mediaprim);
- 1 fois en 2012 (ressources internes et 1 travailleur autonome, spécialisé dans intégration Web). Site désuet et très peu convivial, nécessité de le mettre à jour pour faciliter la recherche d'information. Coût : 4 625\$.

f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits ») :

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

g) la fréquence moyenne de mise à jour :

Ajout de nouvelles environ deux fois par mois.

h) le responsable du contenu sur le site :

Mme Isabelle St-Pierre, responsable des communications.

- G-27.** Nominations, depuis le 1er avril 2013, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) les mandats;
 - c) les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - d) le résultat du travail effectué;
 - e) les échéances prévues;
 - f) les sommes impliquées.

Ne s'applique pas à la Commission.

- G-28.** Pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-29 Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.

2013-2014

Demands d'accès traitées :	32
Demands d'accès acceptées totalement :	15
Demands d'accès acceptées partiellement :	2
Demands d'accès refusées :	2
Demands d'accès référées :	9
Absence de document :	4
Demands d'accès traitées dans un délai de 20 jours :	29
Demands d'accès traitées dans un délai de 21 à 30 jours :	3

2012-2013

Demands d'accès traitées :	41
Demands d'accès acceptées totalement :	29
Demands d'accès acceptées partiellement :	5
Demands d'accès refusées :	0
Demands d'accès référées :	4
Absence de document :	3
Demands d'accès traitées dans un délai de 20 jours :	36
Demands d'accès traitées dans un délai de 21 à 30 jours :	5

2011-2012

Demands d'accès traitées :	50
Demands d'accès acceptées totalement :	26
Demands d'accès acceptées partiellement :	7
Demands d'accès refusées :	3
Demands d'accès référées :	2
Absence de document :	12
Demands d'accès traitées dans un délai de 20 jours :	42
Demands d'accès traitées dans un délai de 21 à 30 jours :	8

G-30. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 23 avril 2014 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

Ne s'applique pas à la Commission.

- G-31.** La liste des ententes et leur nature, signées en 2013-2014 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-32 Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

- G-33.** Tel que le mentionne la Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015., l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2014-2015.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel de gestion 2013-2014 de la Commission.

G-34. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2013-2014 et les prévisions 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

- G-35** Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2012-2013 et en 2013-2014, ainsi que les prévisions pour 2014-2015 et 2015-2016, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucun transfert n'a été obtenu du gouvernement fédéral en 2013-2014.

- G-36** Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Primes et bonis versés en 2013-2014: 5 832,59 \$

- G-37.** Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ, incluant les montants versés pour bris de contrat.

Aucune prime de départ n'a été versée en 2013-2014.

G-38 Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2013-2014 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

- G-39** Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée?
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
 - b) fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

- G-40.** Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement?
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
 - b) fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

Cette question ne semble pas pertinente puisqu'il n'y a pas eu de changement de gouvernement au courant de l'année financière 2013-2014.

G-41. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Aucun.

G-42 Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

G-43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

- G-44** Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

Veillez vous référer aux réponses des questions 15c et 15f.

- G-45** Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1^{er} avril 2005 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.

Ne s'applique pas à la Commission.

P-1. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information pour 2013-2014. Préciser :

a) le nombre de demandes reçues et réglées :

	2013-2014
<u>Ensemble des activités</u>	
Demandes reçues	2 155
Demandes réglées	2 249
<u>Section juridictionnelle</u>	
Demandes reçues	1 829
Demandes réglées	1 816
Demandes réglées par le processus de médiation	1 230
<u>Section de surveillance</u>	
Demandes reçues	326
Demandes réglées	433

b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;

- 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

COUR DU QUÉBEC

Requêtes en permission d'appel

Accueillies :3

Désistement :1

Appels

Accueillis :7

Rejetés :8

Désistements :4

Autres requêtes

Accordées :11

Rejetée :1

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Requêtes en permission d'appel

Rejetée :1

Appels

Rejeté :1

COUR SUPRÊME DU CANADA

Ouverture du dossier en appel

Rejetée :1

Autres requêtes

Accordée :1

Rejetées :2

SOMMAIRE

COUR DU QUÉBEC Décisions rendues			COUR D'APPEL DU QUÉBEC Décisions rendues		COUR SUPRÊME DU CANADA Décisions rendues	
Permissions d'appel	Appels	Autres requêtes	Permission d'appel	Appel	Ouverture du dossier	Autres requêtes
3	15	12	1	1	1	3

- c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;

Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, quatre dossiers ont été portés en appel dans lesquels l'article 34 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels avait été analysé dans le cadre des décisions de la Commission.

d) le délai de traitement des demandes :

2013-2014

Délai moyen de traitement
des dossiers juridictionnels
clos par décision dans lesquels
il y a eu remise 854 jours

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 1 an</i>	6%
<i>1 à 2 ans</i>	38%
<i>Plus de 2 ans</i>	56%

Délai moyen de traitement
des dossiers juridictionnels
clos par décision dans lesquels
il n'y a pas eu remise 492 jours

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 1 an</i>	29%
<i>1 à 2 ans</i>	66%
<i>Plus de 2 ans</i>	5%

Délai moyen de traitement
dans les dossiers de médiation 418 jours

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 1 an</i>	48%
<i>1 à 2 ans</i>	37%
<i>Plus de 2 ans</i>	15%

Délai moyen des délibérés 32 jours

Délai moyen de traitement
des dossiers d'enquête 551 jours

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 1 an</i>	53%
<i>1 à 2 ans</i>	17%
<i>Plus de 2 ans</i>	30%

Délai moyen de traitement
des dossiers d'autorisation
d'accès à des fins d'étude,
de recherche ou de statistique 268 jours

*Proportion de dossiers traités
dans un délai de :*

<i>0 à 4 mois</i>	36%
<i>4 à 8 mois</i>	24%
<i>Plus de 8 mois</i>	39%

- e) le nombre d'avis demandés à la Commission, par ministère et organisme en indiquant l'objet;

Le nombre d'avis rendus est de : 22

De plus amples détails sont fournis dans la liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations que l'on retrouve à la réponse fournie à la question P-2.

- f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande et la date de la conclusion de l'enquête et ses conclusions:

SECTEUR PRIVÉ :

92 enquêtes à la suite de plaintes ont été complétées dans le secteur privé :

40 de ces cas concernaient une collecte de renseignements personnels

31 de ces cas concernaient une communication de renseignements personnels

21 de ces cas concernaient des situations autres qu'une collecte ou une communication de renseignements personnels

7 enquêtes à l'initiative de la Commission ont été complétées dans le secteur privé.

12 cas ont été examinés dans lesquels la Commission a émis au moins une ordonnance.

SECTEUR PUBLIC :

80 enquêtes à la suite de plaintes ont été complétées dans le secteur public :

5 de ces cas concernaient une collecte de renseignements personnels

38 de ces cas concernait une communication de renseignements personnels

37 de ces cas concernaient des situations autres qu'une collecte ou une communication de renseignements personnels

10 enquêtes à l'initiative de la Commission ont été complétées dans le secteur public.

4 cas ont été examinés dans lesquels la Commission a émis au moins une ordonnance.

- g) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;

Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 : 14

- h) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme demandant à la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.

Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 : 50

P-2. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la Commission aux ministères, organismes et suivi accordé pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

Projets de loi et de règlement (IL Y EN A 5)

- Projet de loi no 18, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, le 5 avril 2013, dossier 1006606
- Projet de loi no 30, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche, le 26 avril 2013, dossier 1006698
- Loi concernant les soins de fin de vie et les directives médicales anticipées, le 27 mai 2013, dossier 1007086
- Projet de loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements, le 3 juin 2013, dossier 1007179
- Projet de loi no 61, Loi visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction, le 2 décembre 2013, dossier 1008183

Ententes (IL Y EN A 13)

- Revenu Québec et Société de développement des entreprises culturelles, le 15 avril 2013, dossier 1005991
- Régie de l'assurance maladie du Québec et Conseil de la Nation Huronne Wendat, le 7 mai 2013, dossier 1006571
- Régie de l'assurance maladie du Québec et Hôpital Mont-Sinaï, le 7 mai 2013, dossier 1006695
- Régie de l'assurance maladie du Québec et Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins, le 22 mai 2013, dossier 1006966
- Revenu Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 21 juin 2013, dossier 1007184
- Régie des rentes du Québec et Ressources humaines et développement des compétences Canada, le 23 juillet 2013, dossier 1007460
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Institut de la statistique du Québec, le 28 août 2013, dossier 1007503
- Ville de Montréal et Commission scolaire de Montréal, le 5 septembre 2013, dossier 1005302
- Revenu Québec et Régie du bâtiment du Québec, le 11 septembre 2013, dossier 1007461
- Société de transport de Montréal et Service de Police de la Ville de Montréal, le 30 septembre 2013, dossier 1005307
- Régie de l'assurance maladie du Québec et Clinique communautaire de Pointe-St-Charles, le 23 octobre 2013, dossier 1006987
- Institut de la statistique du Québec et Régie de l'assurance maladie du Québec, le 27 novembre 2013, dossier 1007504

- Fonds de recherche du Québec-Nature et technologies, Fonds de recherche du Québec-Santé et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le 5 mars 2014, dossier 1007662

Collecte de renseignements (IL Y EN A 3)

- Directeur de l'état civil et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 7 mai 2013, dossier 1006558
- Équifax Canada inc. et Régie des rentes du Québec, le 25 novembre 2013, dossier 1007954
- Régie de l'assurance maladie du Québec et Équifax Canada inc., le 28 novembre 2013, dossier 1008063

Demande d'information (IL Y EN A 1)

- Revenu Québec, le 20 novembre 2013, dossier 1007792

P-3. Montants attribués à la location des locaux pour les auditions tenues en dehors des bureaux de la Commission pour l'année 2013-2014.

2013-2014

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Montréal, salle d'audience : 14 175 \$

En région, salles d'audience : 1 400 \$

AUTRES

En région, salles d'audience : 2 925 \$

Total : 18 500 \$

P-4. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2013-2014, et qui sont conclues entre les organismes en vertu de l'article 172 en indiquant:

- a) le nom de l'organisme ;
- b) la nature et/ou l'objet de l'entente;
- c) la durée de l'entente

En 2013-2014, la Commission n'a pas approuvé d'entente conclue en application de l'article 172 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

- P-5.** Copie des avis finals, pour l'année 2013-2014, que la CAI transmet à un ministère ou à un organisme gouvernemental visé au premier alinéa de l'article 3 ainsi que des règles, rapports, prescriptions et ordonnances découlant de ses fonctions de surveillance.

La liste des avis rendus par la Commission aux organismes publics visés à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels se retrouve à la réponse fournie à la question P-2. La compilation des ordonnances rendues en application de ses pouvoirs d'enquête est présentée à la réponse de la question P-1 f).

P-6. Nombre d'avis, pour l'année 2013-2014, sur les projets de règlement qui sont soumis en vertu de la présente loi :

- A. sur les projets d'entente de transfert de renseignements;
- B. sur les projets de décrets autorisant l'établissement de fichiers confidentiels;

Indiquer pour chaque avis:

- a) le nom de l'organisme ou du ministère;
- b) la nature et/ou l'objet du projet de règlement;
- c) la durée.

La liste des avis rendus par la Commission se retrouve à la réponse fournie à la question P-2. Le nombre d'avis rendus en 2013-2014 est de 22.

- P-7** Liste des frais exigés au demandeur en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères du gouvernement du Québec ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès en ventilant par ministère ou organisme et par année.

La Commission n'a aucune information à ce sujet.

P-8. Nombre de demandes écrites reçues et le nombre de demandes accordées pour 2013-2014, à une personne ou à un organisme afin qu'il puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels en indiquant :

- a) le nom de l'organisme ou la personne en demande;
- b) la nature et/ou l'objet de la demande;
- c) la durée de l'autorisation;
- d) l'usage projeté et les fins recherchées;
- e) les conditions fixées;
- f) la raison du refus.

La Commission a traité 157 demandes d'autorisation de recevoir à des fins d'étude, de recherche ou de statistique, communication de renseignements personnels. De ce nombre, 84 étaient des nouvelles demandes, 22 étaient des demandes de modification, 43 étaient des demandes de prolongation et 8 étaient des demandes de modification et de prolongation.

Ces demandes portaient sur des renseignements concernant les domaines suivants :

Santé et services sociaux :..... 139
Éducation : 7
Immigration : 3
Criminologie : 2
Main d'œuvre :..... 1
Agriculture :..... 2
Sciences humaines : 2
Environnement : 1

P-9. Nombre de vérifications effectuées, pour 2013-2014 :

- A. à la suite d'une plainte;
- B. de sa propre initiative.

Indiquer pour chaque vérification :

- a. l'objet de la vérification;
- b. le résultat de la vérification;
- c. les suites accordées.

La Commission a complété 27 inspections, 14 de ces inspections concernaient des agents de renseignements personnels, 12 étaient dans le secteur public et 1 était dans le secteur privé.

P-10. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2013-2014 :

- A. à la suite d'une plainte;
- B. de sa propre initiative.

Indiquer pour chaque enquête :

- a. l'objet de l'enquête;
- b. le résultat de l'enquête;
- c. les corrections apportées le cas échéant par le fautif.

Les données concernant le traitement des enquêtes par la Commission se retrouvent à la réponse fournie à la question P-1 f).